



Saving lives. Improving health. Transforming futures.

Services de la Société de gardiennage

Appel d'Offres N°002/JHP/CD/22

*Date limite pour poser des questions : 17 : 00, Heure de Kinshasa (GMT+1) : 30
Septembre 2022 par e-mail à : Marie.KasekoSikwanza@jhpiego.org*

Date buttoir de soumission : 17 : 00, Heure de Kinshasa (GMT+1) : 07 Octobre 2022

Prière adresser toutes les propositions:

A la Réception du lundi au vendredi, de 08h30' à 17h00':

Jhpiego République Démocratique du Congo (RDC) :
Immeuble Imani, 2^{ème} Niveau
48, Avenue Roi Baudouin, Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo

Note: Le présent document ne doit être utilisé que dans le cadre de la soumission et non pour autres fins.

TABLE DE MATIERES

Introduction	3
Jhpiego	3
Missions de la société de gardiennage	4
Politique de Jhpiego	4
Critères d'Evaluation	5
Instructions pour Soumissionner.....	6
Validité de la Proposition	7
Ouverture des plis	7
Octroi du Contrat	7
Termes du Contrat.....	7



INTRODUCTION

Par le présent Appel d'Offres (AO), Jhpiego vous prie de lui envoyer votre offre pour le Service de la Société de gardiennage.

En vue de garantir la sécurité de son Bureau, Jhpiego souhaite confier la responsabilité de la sécurisation de son Bureau à Kindu, à un prestataire externe expert dans le domaine.

Jhpiego souhaite ainsi sécuriser ses installations 24h/24, 365 jours par an à Kindu.

Le prestataire devra être en mesure de déployer un dispositif de sécurité physique permettant la surveillance, le gardiennage et le contrôle des accès aux locaux de Jhpiego, Bureau de Kindu, d'assurer la sécurité incendie, de prévenir, intervenir et contrôler toute action suspecte au sein de ses installations à Kindu, d'accueillir, renseigner et filtrer toute personne qui demande l'accès et venir au secours de toute personne en difficulté dans l'enceinte du bureau.

L'achat des services du prestataire dépendra de la réponse aux critères d'évaluation repris ici-bas par le soumissionnaire.

Par ailleurs, Jhpiego initie cet AO pour identifier le soumissionnaire capable de lui fournir les services de la société de gardiennage à Kindu, Province de Maniema, en République Démocratique du Congo. Le présent document n'engage en rien Jhpiego à procéder à l'acquisition, ni s'engager dans tout autre engagement juridique visant à conclure une relation d'affaires avec un soumissionnaire.

Jhpiego vous remercie de votre participation à ce processus d'AO et espère en apprendre davantage sur votre organisation.

JHPIEGO

Jhpiego est une organisation sans but lucratif mondiale de premier plan dans la création et la fourniture des solutions de santé transformatrices qui sauvent des vies.

En partenariat avec les gouvernements nationaux, les experts en santé et les communautés locales, nous renforçons les compétences des prestataires de santé et nous développons des systèmes qui sauvent des vies maintenant et garantissent un avenir de meilleure santé pour les femmes et leurs familles. Notre objectif consiste à révolutionner le soin de santé en faveur des personnes les plus désavantagées de la planète.



MISSION DE LA SOCIETE DE GARDIENNAGE (Liste non exhaustive)

1. Surveillance et protection des biens meubles et du bureau
2. Protection du personnel et toutes personnes se trouvant dans l'enceinte du site
3. Contrôle de l'accès au bâtiment et dans le bureau
4. Vérification des identités des personnes (badges, Carte d'identité)
5. Accueil des visiteurs et leur orientation
6. Encadrement des déplacements des personnes autre que le staff Jhpiego
7. Gestion de l'accès des véhicules dans l'enceinte du bureau (contrôle des personnes à bord, ouverture et fermeture de la barrière et supervision pour le stationnement adéquat).
8. Exécution des rondes de surveillance et signalement de tout incident constaté notamment : locaux ouverts (porte ou fenêtre), les lampes non éteintes à la fermeture.
9. Avoir les moyens d'alerter les services de sécurité (Police) en cas d'intrusion ou effraction dans l'enceinte du bureau
10. Appliquer les consignes en cas d'incendie ou en cas d'apparition d'un cas de force majeure avec un risque élevé
11. Alerter et accompagner les services de dépannage en cas de problème au bureau
12. Porter secours aux personnes victimes de malaises ou d'accidents pendant leur présence au bureau

EXIGENCES TECHNIQUES

La mission que Jhpiego va confier au Prestataire consiste à assurer la protection du bureau et des personnes en mettant à sa disposition des systèmes de sécurité complets, qui combinent moyens humains, matériels, organisationnels et techniques appropriés et suffisants.

Compte tenu de l'environnement dans lequel les agents commis au gardiennage seront appelé à évoluer, il leur est recommandé d'avoir les formations suivantes : Sécurité, Lutte anti-incendie, Secourisme, Hygiène, Sécurité et Environnement, Ethique et déontologie, ou toute autre formation pertinente pour mieux exécuter leurs tâches.

Le Prestataire doit avoir un charroi automobile conséquent et adapté aux états des routes en province

Le Prestataire doit avoir une Représentation à Kinshasa et / ou un siège local à Kindu

Le Prestataire recrute, rémunère, emploie et forme sous sa seule et unique responsabilité les agents nécessaires à l'exécution de la mission qui lui est confiée.

Le Prestataire équipe son personnel des tenues propres et identiques pour tous les gardiens

Le prestataire veille au remplacement immédiat de son personnel en cas d'absence, maladie, congé ou tout autre empêchement

Le Prestataire s'engage à ce que ses prestations soient effectuées de façon irréprochable.

POLITIQUE DE Jhpiego

Les agents du Prestataire commis aux différentes tâches doivent :

1. Observer scrupuleusement une discrétion absolue sur tout ce qui touche Jhpiego, son personnel ou ses visiteurs
2. Respecter la loi et la réglementation générale en matière d'hygiène, de sécurité et de protection.



3. S'interdire d'accepter de gratifications ou toute autre rétribution en échange d'un quelconque service rendu au staff ou aux visiteurs
4. S'abstenir de tout comportement qui pourraient nuire à l'organisation ou à sa réputation.

CRITERES D'EVALUATION

Les sociétés de gardiennage qui souhaitent soumettre une proposition doivent avoir la capacité organisationnelle et technique, l'expérience et le professionnalisme nécessaires pour fournir les services requis décrits dans les termes de référence ci-dessus.

Le prestataire doit être en mesure de démontrer la preuve de son expérience passée et/ou présente ainsi que des ressources disponibles pour mener à bien les exigences du service. Ses agents doivent avoir l'intégrité et la fiabilité pour assurer une bonne performance.

Gardiennage et surveillance :

1. Veuillez démontrer votre professionnalisme dans la prestation de services de gardiennage (nombre d'années d'exercice en RDC, capacité à gérer un certain nombre de contrats à la fois, couverture territoriale et capacité financière).
2. Veuillez fournir une liste exhaustive des gardiens en charge de la prestation (y compris pour un temps court) avec les informations minimales telles que : nom, prénom, âge ainsi qu'un planning de rotation des agents pour au moins un trimestre
3. Veuillez décrire la situation sociale du personnel de votre société : évolution de ses effectifs en termes de compétences, formations, qualification et rémunération.
4. Veuillez donner la liste des équipements de communication utilisés dans votre système de surveillance.
5. Veuillez fournir le prix unitaire et le coût total par service en fonction des spécificités reprises dans le tableau ci-après :

N°	Service	Description
01	Gardiennage, Surveillance et sécurité	1 Gardien de jour, un gardien de nuit et un gardien de relève 24h/7j
02	Système de contrôle d'accès	Système d'emprunte digitale et carte d'accès avec génération du rapport journalier 24h/7j
03	Caméra de surveillance	Installation du système de camera de surveillance avec écran de monitoring + backup 24h/7j
04	Notification à distance	Notification par SMS, Beeper ou e-mail au niveau de la base en cas d'intrusion, Incident ou violation du système de sécurité ou dysfonctionnement fonctionnel
05	Equipements de Communication	Equipements de communications fonctionnels 24h/7j : Radio VHF, Téléphone mobile, etc

Conditions de paiement :

1. Le paiement s'effectue mensuellement ou trimestriellement dans les 30 jours nets après prestation du service par virement bancaire ou par chèque établi au Nom commercial du Prestataire et non d'une personne physique car les procurations ne sont pas acceptées.
2. Les coûts de prestations indiqués resteront valables pendant toute la durée du contrat car aucune variation ne sera autorisée.

INSTRUCTIONS POUR SOUMISSIONNER

Toutes les réponses au présent AO doivent inclure les composantes suivantes et se conformer aux instructions décrites ci-dessous. **Toute proposition qui ne se conforme pas à ces directives peut être disqualifiée.**

Remplissez et soumettez les composantes suivantes dans votre proposition:

- Présentation générale de la société – Fournir une présentation générale de votre société et des services fournis, notamment la preuve d'enregistrement / constitution en RDC, RCCM, Identification Nationale et N° d'impôt.
- Référence – Prière fournir les noms de 3 entreprises auprès desquelles vous avez vendu le même service. Nom de l'entreprise, Personne à contacter, numéro de téléphone et adresse mail.
- Permis d'exploitation – Prière fournir la copie de votre permis d'exploitation en cours de validité délivré par le Ministère de la RDC ayant la charge de la sécurité dans ses attributions
- Compte bancaire – Prière fournir la copie de vos coordonnées bancaires (RIB) au nom de l'Agence

Aucun soumissionnaire ne doit, sous aucune circonstance, tenter de contourner ce processus de l'AO en contactant directement Jhpiego, en soumettant une proposition ou en offrant des rabais en dehors des paramètres de ce processus. Prière de soumettre toutes les propositions et de poser toutes les questions conformément aux délais arrêtés et via les canaux désignés dans le présent document ainsi que tous les autres documents de l'offre pouvant suivre.

Toute violation de ces instructions sera considérée comme une tentative à obtenir un avantage injuste sur les autres concurrents, et conduira à la disqualification du soumissionnaire irrespectueux des instructions.

Tous les soumissionnaires disqualifiés seront exclus du processus et toute soumission future de la part d'un soumissionnaire exclu ne sera pas acceptée.

Jhpiego se réserve le droit de rejeter une proposition ou toutes les propositions et n'assume aucune responsabilité pour les coûts encourus par les soumissionnaires pour la préparation d'une proposition.

Dans l'intérêt de la justice et de la complétude des réponses, toutes les questions de la part de tous les soumissionnaires seront regroupées, répondues et renvoyées à tous les soumissionnaires qui auraient posés au moins une question ou manifesté l'intérêt à participer à cet AO.

Toutes les offres doivent être déposées en dur sous plis fermé et anonyme au bureau de Jhpiego à l'adresse ci-haut reprise (1^{ère} page) avec les N° et le titre de l'appel d'offres inscrits sur l'enveloppe. Le soumissionnaire est prié de faire enregistrer son offre sur la liste indiquée au moment du dépôt.

VALIDITE DE LA PROPOSITION

Le Prestataire devra fournir une proposition qui reste valide pour au moins 30 jours à compter de la date buttoir de soumission.

OVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts le mardi 11 octobre 2022 à partir de 14h00'. Les soumissionnaires ne sont pas obligés de participer à la séance d'ouverture.

OCTROI DU CONTRAT

La Société de Gardiennage qui, de l'avis de Jhpiego, aura soumis la proposition présentant la meilleure valeur pour Jhpiego, ce, compte tenu des critères d'évaluation, pourrait se voir octroyer un contrat d'une année (renouvelable si les résultats sont satisfaisants), sauf résiliation anticipée.

TERMES DU CONTRAT

Jhpiego ne paiera pas des frais supplémentaires en dehors de ceux proposés par le soumissionnaire dans son offre. Jhpiego étant exonéré, ne paiera pas des taxes et signale que toutes les charges jusqu'à la livraison du service seront toujours au compte du soumissionnaire.

Jhpiego ne prendra aucune charge liée à cette soumission engagée par le soumissionnaire.

